

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC  
Département des Côtes d'Armor  
Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 24 octobre 2019 à 19 heures 30  
Membres en exercice : 15 – membres présents : 13  
Date de convocation : 10 septembre 2019

Le vingt-quatre octobre deux mil dix-neuf à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Gérard QUILIN, Maire

Étaient présents : Gérard QUILIN, Maire. Serge OLLIVAUX, Jean Claude RIOU, Nelly ROPARS, Sonia ALLAIN, adjoints. Sylvie LE GALL-BRIAND, Guillaume BRICAUD, Catherine BOISLIVEAU, Quentin LE HERVE, Linda LE GALL, Alain GODEST, Jean François LE MIGNOT, Mickaël ANDRÉ, conseillers municipaux

Absents, excusés :

Philippe SCRUIGNEC, qui donne pouvoir à Mickaël ANDRÉ

Absents : Virginie DIBARBOURE

Secrétaire de séance : Sonia ALLAIN

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 30

### 1 - Acquisition d'une balayeuse

---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour acquisition d'une balayeuse. 6 fournisseurs ont été contactés, à savoir : MATHIEU, Johnston, Schmidt, Euro voirie, Le Monnier, Karcher. 3 fournisseurs ont accepté de faire une démonstration et ont remis une offre.

Les propositions sont les suivantes :

Fournisseur	Modèle occasion	Modèle démo	Modèle neuf
Europe Service (marque SCHIMDT)	--	88 000.00 (2019)	101 000.00
SAS LE MONNIER (Johnston)	64 890.00 (2016)	--	--
MATHIEU S.A. (Fayat Group)	42 000.00 (2015)	--	100 238.00

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (1 voix contre)

Considérant les conclusions de la commission en charge du choix du matériel

- **OPTÉ** pour la proposition de la société Europe Service pour un montant de 88 000.00 euros HT
- **PRECISE** que les sommes afférentes seront prélevées à la section investissement du budget principal
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

### 2 - Acquisition d'un broyeur d'accotement

---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour remplacement du broyeur d'accotement, à savoir : MS EQUIPEMENT, ALEXANDRE, LE MOAL.

Les propositions sont les suivantes, avec reprise de l'ancien matériel :

Fournisseur	Modèle	Prix	Reprise	Total
LE MOAL	DEVOYS 1.60 m	8 200.00	500.00	7 700.00
	DEVOYS 1.60 m	9 000.00	500.00	8 500.00
ALEXANDRE	GYRAX	6 000.00	600.00	5 400.00
ESPACE EMERAUDE	DAKOTA 1.80	5 590.00		5 590.00
ESPACE EMERAUDE	MISSOURI 1.80	3 995.00		3 995.00
MS EQUIPEMENT	ALPEGO	6 850.00	--	6 850.00

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant les conclusions de la commission en charge du choix du matériel

- **OPTE** pour la proposition de la société LE MOAL pour un montant de 8 500.00 euros (montant comprenant la reprise de l'ancien matériel)
- **PRECISE** que les sommes afférentes seront prélevées à la section investissement du budget principal
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

### 3 - Acquisition d'un désherbeur mécanique

---

**RAPPORT** : une consultation a été lancée pour acquisition d'un désherbeur mécanique auprès des fournisseurs suivants : MS EQUIPEMENT, ESPACE EMERAUDE, TREGOR MOTOCULTURE, LE MOAL et RM MOTOCULTURE. Les propositions sont les suivantes :

Fournisseur	Prix HT
LE MOAL	2 625.00
ESPACE EMERAUDE	2 700.00
MS EQUIPEMENT	2 755.00
RM MOTOCULTURE	2 900.00
TREGOR MOTOCULTURE	3 045.55

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant les conclusions de la commission en charge du choix du matériel

- **OPTE** pour la proposition de la société ESPACE EMERAUDE pour un montant de 2 700 euros HT
- **PRECISE** que les sommes afférentes seront prélevées à la section investissement du budget principal
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

### 4 - Acquisition de mobilier à la mairie

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée que certaines armoires étant vétustes et peu fonctionnelles, une consultation a été lancée pour acquisitions d'armoires pour la mairie. Soon Info propose

- Une armoire à rideaux (hauteur 1.80 m) 365.00 euros TTC
- Deux armoires à rideaux (hauteur 0.90 m) 732.00 euros TTC

**Soit un total de 1 097.00 euros TTC**

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** la proposition de SOON INFO pour un montant de 1 097.00 euros TTC
- **PRECISE** que les sommes afférentes seront prélevées à la section investissement du budget principal
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

### 5 - Travaux de viabilisation lotissement des ajoncs

---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Côtes d'Armor Habitat a lancé un projet de construction de 2 pavillons dans le lotissement des ajoncs. Des devis ont été sollicités pour viabilisation du terrain, auprès du SDE, LTC, Syndicat de Traou Long et Syndicat de Voirie.

Il précise que considérant la configuration des lieux, il a récemment proposé à Côtes d'Armor Habitat de lancer un projet plus important à hauteur de 5 à 6 logements. Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajourner ce sujet. L'assemblée valide la proposition de Monsieur le Maire

## 6 - Réhabilitation énergétique de la Résidence de la colombe

---

Il est rappelé à l'assemblée qu'un audit énergétique a été réalisé sur les logements de la résidence de la colombe en 2018, dans le cadre de l'accompagnement technique assuré par le Point Info Habitat de Lannion Trégor Communauté. Cet audit vise à accompagner le choix de la collectivité sur un programme de réhabilitation énergétique adapté par rapport aux spécificités des logements.

Le souhait de la commune était de remplacer les menuiseries extérieures et la VMC.

Ce bouquet de travaux qui représente un pourcentage d'économie estimé de - 23 % pour un coût estimatif de 45 200 euros HT, et est éligible au fonds de concours LTC pour aide à la réhabilitation thermique des logements sociaux, à hauteur de 30 %. Le reste à charge serait donc de 31 640 euros HT

Le remplacement des menuiseries, l'isolation des planchers bas sur cave (qui pourrait être réalisé en régie par les services techniques), le remplacement de la VMC et installation de programmateur pour les chauffages électriques, représente un pourcentage d'économie estimé de - 36 %, pour un coût estimatif de 51 600 euros HT, éligible au fonds de concours à hauteur de 40 %. Le reste à charge serait donc de 30 960 euros HT (page 6)

Des demandes de devis ont été transmises aux entreprises suivantes : Menuiserie POLES, Christian LAINÉ, Charles HERVIEU et l'Atelier du Moulin. Seule la société POLES a répondu à la consultation et propose le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures (portes et fenêtres) pour un montant de 48 866.05 euros HT.

Les demandes de devis pour les équipements électriques sont en cours. Ont été consultés : DAFNIET Patrice, A2Thermie et LE ROUX. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour

Le conseil municipal, après en avoir discuté, décide

- d'ajourner sa décision en l'absence de devis pour le lot « électricité »
- de consulter de nouvelles entreprises pour le lot « menuiseries extérieures » et « électricité »

## 7 - Acquisition de terrains

---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, l'acquisition des terrains MIOSSÉC et l'informe avoir pris contact avec Anne Françoise CHANTEAU (née LE MARREC), propriétaire des terrains attenants qui représentent une superficie totale de 11136 m<sup>2</sup>. Elle propose à la commune d'acquiescer ce bien au prix de 2.56 euros TTC le m<sup>2</sup> soit un total de 28 508 euros.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquiescer ces parcelles

Il précise avoir rencontré Hervé GUELOU et Claudie L'HOSTYS, représentant la SPLA, à propos du projet d'aménagement d'un nouveau lotissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** la proposition de Madame CHANTEAU pour acquisition des parcelles cadastrées section B n° 89, 90, 91, 1679 et 1680 d'une superficie totale de 11136 m<sup>2</sup> au prix de 2.56 euros TTC le m<sup>2</sup> soit un total de 28 508 euros TTC
- **PRECISE** que les sommes afférentes sont inscrites à la section investissement du budget principal
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

Alain GODEST souhaite être informé des terrains constructibles sur la commune. Monsieur le Maire propose une réunion le samedi 9 novembre 2019 à 10 heures

## 8 - Modifications budgétaires

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, le vote de **crédits supplémentaires sur le budget principal**

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Compte	Objet	Montant
012	64111	Rémunération principale	6 000.00
014	7391171	Dégrèvement TF JA	200.00
65	65738	Participation CMS	22 500.00
65	6541	Pertes sur créances irrécouvrables	4 000.00
66	66111	Intérêts emprunts et dettes	2 500.00
		<b>Total</b>	<b>35 200.00</b>

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Compte	Objet	Montant
013	6419	Remboursement rémunération de personnel	6 000.00
73	7381	Taxe additionnelle droits d'enregistrement	7 500.00
74	74121	Dotation de solidarité rurale	11 000.00
74	744	FCTVA	4 000.00
77	7788	Autres produits exceptionnels	6 700.00
		<b>Total</b>	<b>35 200.00</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** les propositions telles qu'énumérées
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

2 - Les virements de crédits suivants sur le **budget « chaufferie bois et réseau de chaleur »**

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Compte	Objet	Montant
011	6061	Fourniture bois	+ 4 000.00
011	61521	Bâtiments publics	+ 4 500.00
012	6215	Personnel affecté par la coll. De rattachement	- 4 500.00
023	023	Virement à la section investissement	- 4 000.00

Recettes d'investissement

Chapitre	Compte	Objet	Montant
OPFI	021	Virement de la section d'exploitation	- 4 000.00
16	1641	Emprunts	+ 4 000.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** les propositions telles qu'énumérées
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

## 9 - Demande d'acquisition d'un délaissé communal (ancien chemin) au lieudit « Le Rest »

---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, une demande émanant de Monsieur LESSORE de SAINTE FOI, lequel sollicitait l'acquisition d'un ancien chemin communal qui dessert uniquement une parcelle dont il est propriétaire au lieudit « Le Rest ». La commission Voirie s'est rendue sur place afin d'évaluer la demande et précise que rien ne s'oppose à la cession de ce délaissé en faveur du demandeur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** la proposition d'acquisition de ce bien par Monsieur LESSORE de SAINTE FOI
- **FIXE** à 1 euro TTC le m<sup>2</sup>, le prix de vente du bien
- **MANDATE** le cabinet de géomètre A&T Ouest pour réalisation des opérations de bornage
- **MANDATE** l'étude notariale de Plouaret, pour réalisation des actes s'y rapportant
- **PRECISE** que la totalité des frais liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

## 10 - Convention points propres

---

Il est proposé à l'assemblée de valider le renouvellement de la convention pour l'entretien des points propres entre LTC et la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC. Cette convention stipule notamment que la commune doit procéder à l'entretien des 2 points propres situés sur son territoire (place du foyer rural et Beg ar C'hra) et doit émettre un titre afin d'obtenir une rémunération annuelle de 450 euros / point propre, versée par LTC

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le renouvellement de la convention pour l'entretien des points propres entre LTC et la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

## 11 - Approbation du rapport de la Commission Locale des Charges Transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2019

---

VU l'article 1609 Nonies C du Code Général des Impôts,  
VU les articles L 5211-1 et suivants et L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2016 portant fusion de Lannion-Trégor Communauté et des Communautés de Communes du Haut Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux ;  
VU l'arrêté préfectoral du fixant les statuts de Lannion-Trégor Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et notamment l'article 6,  
CONSIDERANT le rapport, approuvé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 04 septembre 2019

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 04 septembre 2019 annexé à la présente délibération dont les conclusions portent sur :
  - L'évaluation définitive concernant « Les Services d'aide et d'accompagnement à domicile »,
  - L'évaluation définitive concernant la gestion des accessoires affectés aux lignes de transport
  - L'évaluation définitive de l'intérêt communautaire – convergence des pratiques
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.

**Alain GODEST**

- Interroge Monsieur le Maire quant à l'état d'avancement du projet d'extension du réseau Eclairage Public au lieu-dit « Kerbelanger ». Il est informé que la demande est en cours
- Revient sur la situation de Monsieur et Madame LAUGIER, domiciliés au 11 rue Edouard Prigent. Il demande confirmation du départ de la famille HOÉ. Monsieur le Maire confirme avoir également entendu parler du départ de cette famille
- Demande ou en est la consultation pour acquisition d'un panneau d'affichage. Quentin LE HERVÉ, en charge du projet, l'informe que les demandes de devis sont en cours

**Mickaël ANDRÉ** signale le départ de Madame DUGUÉ du logement qu'elle loue au 23 bis rue Jean Baptiste Le Corre. Son fils occupe seul le logement. L'assemblée décide de voir à dénoncer le bail

**Quentin LE HERVÉ** signale qu'il convient de prévoir des peintures sur certaines voies communales

**Alain GODEST** invite l'assemblée à prendre connaissance du contenu du compte rendu de la commission n°3 "Eau, Assainissement, Déchets ménagers et Voirie" de Lannion Trégor Communauté qui s'est réunie le 10 octobre 2019

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close à 20 heures 45